

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRA X PRO®

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit : Gel.

50 ml.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Emploi de la substance / de la préparation:

Usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Fournisseur : WIBOTEC A/S
Poul Larsens Vej 10 c
8600 Silkeborg
Danemark
Tel.: +4587251120
www.wibotec.com

Contact: mail@wibotec.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48.
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Non classées.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP).

Non classées.

Autre étiquetage :

-

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Les ingrédients ne sont pas considérés comme des perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances :

Le produit est un mélange.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRAX[®]PRO

3.2 Mélanges:

Ne contient pas de substances soumises à une déclaration obligatoire en vertu de la réglementation en vigueur.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours.

Généralités : Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

Après inhalation : Aucun danger normalement.

Après contact avec la peau : Lavez à l'eau et au savon. Retirez les vêtements et les chaussures contaminés. Si les symptômes se développent et persistent, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant plusieurs minutes. Appelez un médecin si des symptômes apparaissent.

Après ingestion : Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau par petites gorgées. En cas de gêne persistante : Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Peut causer une légère irritation de la peau et des yeux. ·

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés.

Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyen d'extinction approprié pour l'incendie environnant devraient être utilisés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité.

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) - ne pas inhaler.

5.3 Conseils aux pompiers : Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.2.
Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRAX[®]PRO

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter le rejet accidentel dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Petits déversements : essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un tissu, une toison). Déversements importants : utiliser du sable, de la sciure, de la terre, de la vermiculite, de la terre à diatomées pour contenir et collecter les matériaux absorbants non combustibles et les placer dans un conteneur en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale. Nettoyez la zone avec de l'eau et du savon. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections.

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.2. Assurer une bonne ventilation. Assurer l'accès à un rince-œil et à de l'eau courante sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Tenir hors de portée des enfants.
Stocker séparément des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Les produits chimiques doivent être stockés en toute sécurité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Le produit doit être utilisé uniquement pour les applications décrites dans la section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL / PNEC :

-

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures techniques de prévention.

Ventilation normale de chambre.

Mesures générales de protection et d'hygiène.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains après l'avoir manipulé. Assurez-vous que des bassins oculaires sont installés près des postes de travail.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRAX[®]PRO

- Généralités :** N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.
- Protection respiratoire :** Non requis.
- Protection des mains :** Il est recommandé de porter des gants.
Option : Gants en nitrile ≥ 60 minutes.
Épaisseur du matériau du gant : $>0,30$ mm.
- Protection des yeux :** Utiliser des lunettes de sécurité bien ajustées en cas de risque de contact.
EN 166.
- Protection de la peau :** Vêtements de travail normale.
- Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement.**
Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique :	Gel
Couleur :	Bleu
Odeur :	Faible odeur
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'ébullition :	Pas de données/ Non pertinent
Inflammabilité :	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair :	Pas de données/ Non pertinent
Température d'auto-inflammation :	Pas de données/ Non pertinent
Température de décomposition :	Pas de données/ Non pertinent
pH :	Pas de données/ Non pertinent
Viscosité cinématique :	Pas de données/ Non pertinent
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur :	Pas de données/ Non pertinent
Densité et/ou densité relative :	1,2 g/cm
Densité de vapeur relative :	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules :	Pas de données/ Non pertinent

9.2 Autres informations.

Pas de données.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.
- 10.2 Stabilité chimique :** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Aucun connu.
- 10.4 Conditions à éviter :** Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRA X PRO®

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité aiguë : Non classées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classées.

**Respiratoires
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classées.

Cancérogénicité : Non classées.

Toxicité pour la reproduction (fertilité) : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Non classées.

Danger par aspiration : Non classées.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations : -

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité : Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas de données.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRAX[®]PRO

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données.

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas de données.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12.7 Autres effets néfastes :

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales. Le code du déchet peut être sélectionné selon le code du catalogue européen des déchets (CED).

Option :

Code CED :

06 10 99 déchets non spécifiés ailleurs.

15 02 03 absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

Collection de petites quantités, emballages propres et déchets.

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non pertinent.	Non pertinent.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent.	Non pertinent.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent.	Non pertinent.
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent.	Non pertinent.

Fiche de données de sécurité

Cobra x pro

Numéro de version 1.0

Date d'impression 11-08-2023

COBRAX[®]PRO

14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	Non Non pertinent.	No Non pertinent.
Autres informations:	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Non pertinent.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Non pertinent.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). CE no 2020/878.

Autres informations : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3.

-

Autres informations.

Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et servent à décrire le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit.

Homologué par.

SRS

www.fiche-de-donnees-de-securite.fr